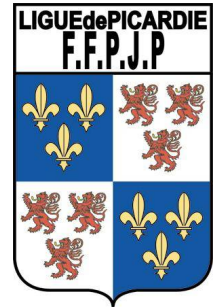




**Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal**  
*Agréée par le Ministère de la jeunesse et des Sports*  
**Ligue de Picardie**

**COMITE DE L' AISNE FFPJP**  
**B.P. 420**  
**02012 LAON CEDEX**



## **REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DES CLUBS ANNEE 2017**

### **Article 1 : objet du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur a pour but de fixer les spécificités du Championnat Départemental des Clubs (CDC) qui ne peuvent aller à l'encontre du Règlement National du Championnat des Clubs.

Le Championnat Départemental des Clubs (CDC) est piloté par un Comité de Pilotage désigné chaque année par le Comité Départemental.

Cette commission peut à chaque instant exercer son contrôle sur la bonne tenue des équipes, des joueurs, des phases de jeux, de la préparation des terrains, des feuilles de matchs, de la transmission des résultats, et peut prendre toutes décisions réglementaires pour le bon déroulement de ce championnat à quelque niveau que cela soit.

### **Article 2 : Participation des clubs**

La participation au CDC de l'Aisne est ouverte à toutes les associations affiliées auprès du C.D.02.

Plusieurs équipes peuvent être engagées par un même club.

Chaque équipe est dirigée par un capitaine qui gère son équipe en accord avec le président du club.

### **Article 3 : Inscriptions**

#### Date Limite d'inscription :

Elle est fixée chaque année par le Comité Départemental sur les imprimés remis lors de l'Assemblée Générale. Les inscriptions hors délai seront rejetées, sauf pour le complément d'un groupe qui comporterait un blanc. Un tirage au sort sera effectué si nécessaire.

#### Modalité d'Inscription :

Les fiches d'inscription, de l'ensemble des équipes qui s'inscrivent en CDC doivent comporter les noms des clubs ainsi que les noms, adresses et coordonnées téléphoniques des capitaines pressentis pour gérer les équipes et une adresse mail pour l'envoi des classements.

Le formulaire d'engagement est fourni chaque année par le CD02, les inscriptions doivent être transmises à l'adresse suivante :

**Comité de l'Aisne de Pétanque**  
**B.P. 420**  
**02012 LAON CEDEX**

### Composition de l'équipe :

Pour le CDC : La composition d'une équipe est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines, séniors et vétérans).

Pour le CDC féminin : La composition d'une équipe est ouverte à toutes les catégories féminines (jeunes, séniors, vétérans).

Pour le CDC Vétérans : La composition d'une équipe est ouverte uniquement aux vétérans (femmes et hommes).

Le club doit établir une liste nominative de joueurs par équipe. La liste n'est pas limitative et peut être évolutive en cours de saison mais ne doit pas inclure des joueurs ayant joué pour une autre équipe.

Rappel : un joueur ayant disputé 3 matchs pour une équipe ne pourra plus changer d'équipe.

Au cas où le club a inscrit 2 équipes, il doit y avoir 2 listes.

Ces listes sont à adresser avant le début de la compétition au responsable du comité de pilotage, Mr Michel LAPLACE, 1 Rue Des Bruyeres 02270 FROIDMONT COHARTILLE. En cas d'évolution de la liste, celle-ci devra être transmise de nouveau.

### **Article 4 : tirage au sort des groupes et répartition géographique**

Les groupes sont constitués par le Comité de Pilotage qui tient compte de la meilleure proximité géographique afin de diminuer les coûts pour les clubs. Ainsi les groupes peuvent être reconstitués chaque année pour les mêmes raisons.

Des zones géographiques sont créées pour une meilleure gestion de ces critères. Elles prennent noms de Groupe 1, 2, 3, 4, 5 ect.....

Les équipes d'un même club doivent être placées dans des groupes différents. Toutefois, si pour une raison géographique, ces 2 équipes du même club sont placées dans le même groupe, elles disputent leur 1<sup>er</sup> match l'une contre l'autre dès la 1<sup>ère</sup> journée.

Le comité de pilotage se réserve en cas de nécessité d'un rééquilibrage, de déplacer l'une des équipes limitrophes, dans le groupe de la zone voisine.

### Tirage au sort :

Le tirage au sort des groupes est effectué par le Comité de pilotage.

Chaque chapeau est tiré au sort, pour prendre dans la grille de tirage type, les places de la lettre A, B, C ect... par ordre de tirage.

Premier tiré = lettre A, 2<sup>ème</sup> = lettre B, etc.

### Exemple de composition de groupes :

GROUPE 5	
A	BOULE LANISCOURTOISE 1
B	BOULE LANISCOURTOISE 2
C	PETANQUE BOURCOISE
D	FCL PETANQUE
E	PETANQUE BRUYEROISE
F	PETANQUE CREÇOISE

Rappel: En cas de 2 équipes du même club dans un groupe, elles sont positionnées en A et B.

### Date des journées et rencontres :

Les dates retenues pour le CDC sont :

**1<sup>ère</sup> journée : le 16 ou 17/09 → Match 1 et Match 2**

**2<sup>ème</sup> journée : le 30/09 ou 01/10 → Match 3 et Match 4**

**3<sup>ème</sup> journée : le 14 ou 15/10 → Match 5 et Match 6**

**4<sup>ème</sup> journée : le 28 ou 29/10 → Match 7**

**Le comité de pilotage ne tolère aucun changement de date. Pour le CDC Féminin les dates sont laissées au libre choix des clubs et les matchs doivent être terminés pour fin juin dernier délai. Idem pour le CDC Vétérans mais les matchs doivent être terminés pour fin juillet dernier délai.**

L'ordre des rencontres est défini comme suit :

GROUPE DE 7 EQUIPES		
MATCH 1	EQUIPE A	EQUIPE B
	EQUIPE C	EQUIPE D
	EQUIPE E	EQUIPE F
	EQUIPE G	Exempt
MATCH 2	EQUIPE A	EQUIPE C
	EQUIPE B	EQUIPE D
	EQUIPE E	EQUIPE G
	EQUIPE F	Exempt
MATCH 3	EQUIPE A	EQUIPE D
	EQUIPE B	EQUIPE C
	EQUIPE F	EQUIPE G
	EQUIPE E	Exempt
MATCH 4	EQUIPE A	EQUIPE E
	EQUIPE B	EQUIPE F
	EQUIPE C	EQUIPE G
	EQUIPE D	Exempt
MATCH 5	EQUIPE A	EQUIPE F
	EQUIPE B	EQUIPE E
	EQUIPE D	EQUIPE G
	EQUIPE C	Exempt
MATCH 6	EQUIPE A	EQUIPE G
	EQUIPE C	EQUIPE E
	EQUIPE D	EQUIPE F
	EQUIPE B	Exempt
MATCH 7	EQUIPE B	EQUIPE G
	EQUIPE C	EQUIPE F
	EQUIPE D	EQUIPE E
	EQUIPE A	Exempt

GROUPE DE 6 EQUIPES		
MATCH 1	EQUIPE A	EQUIPE B
	EQUIPE C	EQUIPE D
	EQUIPE E	EQUIPE F
MATCH 2	EQUIPE A	EQUIPE C
	EQUIPE B	EQUIPE F
	EQUIPE D	EQUIPE E
MATCH 3	EQUIPE A	EQUIPE D
	EQUIPE B	EQUIPE E
	EQUIPE C	EQUIPE F
MATCH 4	EQUIPE A	EQUIPE E
	EQUIPE B	EQUIPE C
	EQUIPE D	EQUIPE F
MATCH 5	EQUIPE A	EQUIPE F
	EQUIPE B	EQUIPE D
	EQUIPE C	EQUIPE E

GROUPE DE 5 EQUIPES		
MATCH 1	EQUIPE A	EQUIPE B
	EQUIPE C	EQUIPE D
	EQUIPE E	Exempt
MATCH 2	EQUIPE A	EQUIPE C
	EQUIPE D	EQUIPE E
	EQUIPE B	Exempt
MATCH 3	EQUIPE A	EQUIPE E
	EQUIPE B	EQUIPE C
	EQUIPE D	Exempt
MATCH 4	EQUIPE A	EQUIPE D
	EQUIPE B	EQUIPE E
	EQUIPE C	Exempt
MATCH 5	EQUIPE B	EQUIPE D
	EQUIPE C	EQUIPE E
	EQUIPE A	Exempt

GROUPE DE 4 EQUIPES		
MATCH 1	EQUIPE A	EQUIPE B
	EQUIPE C	EQUIPE D
MATCH 2	EQUIPE A	EQUIPE C
	EQUIPE B	EQUIPE D
MATCH 3	EQUIPE A	EQUIPE D
	EQUIPE B	EQUIPE C

GROUPE DE 3 EQUIPES		
MATCH 1	EQUIPE A	EQUIPE B
	EQUIPE C	Exempt
MATCH 2	EQUIPE A	EQUIPE C
	EQUIPE B	Exempt
MATCH 3	EQUIPE B	EQUIPE C
	EQUIPE A	Exempt

### Journées de compétitions des groupes :

Les rencontres se déroulent comme défini ci-dessus. Les responsables d'équipes de chaque groupe se concertent pour définir les lieux de rencontre de chaque journée. Ces lieux doivent être communiqués au comité de pilotage.

Les journées à 2 matchs : début des jeux programmé à 9h30.

- Pour un début des parties à 9 heures 30 : présence des équipes à 9h00

Les journées à 1 match : début des jeux programmé 14h30.

- Pour un début des parties à 14h30 : présence des équipes à 14h00

**Pour le club organisant une journée, il est recommandé de tracer les terrains, d'avoir un arbitre. Pour les joueurs d'une même équipe, la tenue vestimentaire de couleur homogène (haut) est obligatoire comme le prévoit le règlement national.**

## **Article 5 : licences et feuilles de matchs**

### Licences :

Pour le match concerné, le capitaine de chaque équipe inscrit la composition de son équipe, en déposant les licences des joueurs participants à cette rencontre à la table. Ces licences doivent être valides pour l'année en cours. L'unité de jeu étant le match, en cas de changement de joueurs entre deux rencontres, il doit être procédé aux vérifications nécessaires concernant ces nouveaux joueurs.

### Feuille de match :

Avant chaque début de phase (tête-à-tête, doublette, triplète) le capitaine inscrit les joueurs participants à la phase concernée sur la feuille de match, du côté de feuille qui lui est attribué. La feuille est pliée dans son centre et donc, la partie de l'équipe adverse de la feuille est cachée de sa vue. La feuille de match, ainsi remplie à l'abri des regards, une fois dépliée donne l'ordre des rencontres par les face à face désignés. Cette opération est placée sous le contrôle des capitaines d'équipe, de l'arbitre officiant.

En cas de rencontre non jouée avec les deux équipes présentes (victoire sans jouer), le vainqueur bénéficie du gain du match comme un forfait (19/0).

A la fin de chaque match, les capitaines ainsi que l'arbitre doivent signer la feuille de match pour certifier le résultat.

### Transmission au Comité de pilotage :

Il convient de nommer un seul rapporteur par groupe afin de faciliter la communication avec le responsable du Comité de pilotage Michel LAPLACE.

Ce rapporteur collecte les feuilles de matchs et les transmet par courrier à l'adresse suivante :

### **Mr Michel LAPLACE**

**1 RUE DES BRUYERES**

**02270 FROIDMONT COHARTILLE**

Ces feuilles (pas de photocopie ou scan) doivent être transmises dans les plus brefs délais après chaque journée afin de pouvoir établir le classement de chaque groupe au fil de l'eau des résultats.

## **Article 6 : Phases finales départementales**

### Pour le CDC :

55 équipes sont inscrites à cette compétition et sont réparties en 7 groupes de 7 équipes et 1 groupe de 6 équipes soit 8 groupes. La première équipe de chaque groupe (soit 8 équipes) est qualifiée pour la phase finale. Cette phase finale se déroule sur une journée (1/4 de final le matin, 1/2 finale et finale l'après midi) **le dimanche 12 novembre 2017 au Boulodrome de LAON.**

Les 1/4 de final ont lieu le matin à partir de 9h00 avec un tirage au sort à 8h30 effectué par le comité de pilotage le jour même et ces 1/4 doivent être terminés le matin.

Les 1/2 finales ont lieu l'après midi à partir de 14h00 avec un tirage au sort à 13h30 effectué par le comité de pilotage pour les 4 équipes qualifiées.

Les 2 équipes vainqueurs se disputent la finale et les perdants des demi-finales jouent la petite finale pour déterminer la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place.

### Pour le CDC Féminin :

12 équipes sont inscrites à cette compétition. Elles sont réparties en 4 groupes de 3 équipes. La première équipe de chaque groupe (soit 4 équipes) est qualifiée pour la phase finale qui se déroule sur une journée (1/2 finale le matin et finale l'après midi) **le dimanche 19 novembre 2017 au Boulodrome de LAON.**

Les 1/2 finales ont lieu le matin à partir de 9h00 avec un tirage au sort à 8h30 effectué par le comité de pilotage le jour même et ces 1/2 finales doivent être terminées le matin.

Les 2 équipes vainqueurs se disputent la finale qui a lieu l'après midi à partir de 14h, les perdants des demi-finales jouent la petite finale pour déterminer la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place.

#### CDC Vétérans :

21 équipes sont inscrites à cette compétition. Elles sont réparties en 3 groupes de 5 équipes et 1 groupes de 6 équipes soit 4 groupes. La première équipe de chaque groupe (soit 4 équipes) est qualifiée pour la phase finale qui se déroule sur une journée (½ finale le matin et finale l'après midi) **le jeudi 09 novembre 2017 au Boulodrome de LAON.**

Le tirage au sort des ½ finales (8h30) est effectué par le comité de pilotage le jour même et ces ½ finales doivent être terminées le matin.

Les 2 équipes vainqueurs se disputent la finale qui a lieu l'après midi à partir de 14h, les perdants des demi-finales jouent la petite finale pour déterminer la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place.

#### **Article 7 : les forfaits**

Ce référer au règlement national.

#### **Article 8 : arbitrage**

Pour chaque journée de compétition, un arbitre sera désigné par la commission départementale d'arbitrage. Les clubs qui organiseront ces journées auront à leur charge les frais d'arbitrage.

#### Le comité de pilotage

M LAPLACE. B LACROIX. D PARJOUET. W LACROIX.